



FICHE DE DONNEES DE SECURITE RALLYE BLACK PAINT

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	RALLYE BLACK PAINT
NO DE PRODUIT :	RF0172C
UTILISATION	Peinture.
DISTRIBUTEUR	Holt Lloyd International Ltd Barton Dock Road Stretford Manchester M32 0YQ - England, UK +44 (0) 161 866 4800 FAX +44 (0) 161 866 4854 A Holts Car Care Product www.holtsauto.com
PERSONNE À CONTACTER	Regulatory Affairs
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE	FR - INRS Tél :+33 (0)1.45.42.59.59 24hrs B - Antigifcentrum Tél: +32.70.245.245 24hrs NL - Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieuhygiëne: tel. +31 (0)30 274 91 11 24hrs D - +49 (0)89 19240 UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office hrs = 0900 - 1700 hrs Out of office hours Tel: 020 7358 9167

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Extrêmement inflammable L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Irritant pour les yeux.

CLASSIFICATION (1999/45) Xi;R36. F+;R12. R66, R67.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No CE	No CAS	Contenu %	Classification (67/548/CEE)
ACÉTONE	200-662-2	67-64-1	10-30%	F;R11 Xi;R36 R66 R67
BUTANE	203-448-7	106-97-8	5-10%	F+;R12
ACÉTATE DE N-BUTYLE	204-658-1	123-86-4	5-10%	R10 R66 R67
ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE	203-603-9	108-65-6	5-10%	R10 Xi;R36
BUTANONE	201-159-0	78-93-3	1-5%	F;R11 Xi;R36 R66 R67
N-BUTANOL	200-751-6	71-36-3	1-5%	R10 Xn;R22 Xi;R37/38,R41 R67
ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE)	231-072-3	7429-90-5	1-5%	F;R15,R17
XYLÈNE	215-535-7	1330-20-7	1-5%	R10 Xn;R20/21 Xi;R38

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4 PREMIERS SECOURS

RALLYE BLACK PAINT**INHALATION**

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

INGESTION

Rincer soigneusement la bouche. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. **NE PAS FAIRE VOMIR ! NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE !**

CONTACT AVEC LA PEAU

Retirer la victime de la source de contamination. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LES YEUX

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**MOYENS D'EXTINCTION**

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**MÉTHODES DE NETTOYAGE**

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE**PRÉCAUTIONS D'USAGE**

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
ACÉTATE DE N-BUTYLE	VLEP	150 ppm	710 mg/m ³	200 ppm	940 mg/m ³	
ACÉTONE	VLEP	750 ppm	1800 mg/m ³			
ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE)	VLEP		5 mg/m ³			
BUTANE	VLEP	800 ppm	1900 mg/m ³			
BUTANONE	VLEP	200 ppm	600 mg/m ³			
N-BUTANOL	VLEP			50 ppm	150 mg/m ³	
XYLÈNE	WEL	50 ppm(D)	220 mg/m ³ (D)	100 ppm(D)	441 mg/m ³ (D)	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

RALLYE BLACK PAINT

PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air.

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. EN374 Les gants en caoutchouc sont recommandés.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

MESURES D'HYGIÈNE

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. NE

PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Aérosol.
COULEUR	Noir.
DENSITÉ RELATIVE	~0.748
VOLATILE PAR VOLUME (%)	91.9%
TEMPÉRATURE	235C
D'AUTO-INFLAMMATION (°C)	
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - INFÉRIEURE (%)	1.6%
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - SUPÉRIEURE (%)	18.6%
COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)	687.5 g/litre

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Un feu ou une haute température créé : Fumées âcres de : Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INHALATION

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. En cas de travail prolongé sur des grandes surfaces dans des locaux mal ventilés et de faible taille, des vapeurs peuvent se développer en concentrations susceptibles de provoquer des malaises sous forme de maux de tête et d'irritation des yeux et de l'appareil respiratoire.

INGESTION

Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être ingérées accidentellement.

CONTACT AVEC LA PEAU

Le contact prolongé et fréquent peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut causer une irritation chronique des yeux.

VOIE D'EXPOSITION

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

RALLYE BLACK PAINT**ÉCOTOXICITÉ**

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement. Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**MÉTHODES D'ÉLIMINATION**

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	AEROSOLS
SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT/POLLUANT MARIN	Non.
NO. UN ROUTE	1950
N°CLASSIFICATION ADR	2.1
CLASSIFICATION ADR	Class 2
CODE RESTRICTION DE TUNNEL	(D)
NO. D'ÉTIQUETTE ADR	2.1
NO. UN MER	1950
CLASSE IMDG	2.1
EMS	F-D, S-U
NO. UN, AIR	1950
CLASSE AIR	2.1

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**ÉTIQUETAGE**

Irritant



Extrêmement inflammable

PHRASES DE RISQUE

R12	Extrêmement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

CONSEILS DE PRUDENCE

A1	Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
A2	Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

RALLYE BLACK PAINT

S2	Conserver hors de la portée des enfants.
S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S25	Éviter le contact avec les yeux.
S37	Porter des gants appropriés.
S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S29/56	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. VOC Directive - 2004/42/EC 2008/47/EC aérosol directive Distributeurs (2008/47/EC)

16 AUTRES INFORMATIONS

DATE DE RÉVISION	10/08/2011
NO DE REV. /REEMPL. FDS GÉNÉRÉE LE	7
NO. FDS	14294
DATE	19/07/2011

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R15	Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R12	Extrêmement inflammable.
R11	Facilement inflammable
R10	Inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R17	Spontanément inflammable à l'air.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.